

Avis voté en plénière du 14 janvier 2015

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

Déclaration du groupe environnement et nature

Inégalités sociales et inégalités environnementales : jusqu'à présent ce sujet n'a guère fait l'objet de recherches en France. Il s'agissait donc d'explorer un thème nouveau et le groupe environnement et nature remercie la rapporteure Pierrette Crosemarie de s'être employée à le traiter. Nous dirigeons nos pensées vers notre ami Patrick Minder qui comme chacun sait, avait à cœur de porter ce sujet.

Au terme de ce premier travail, trois points paraissent importants à souligner. D'abord, les enjeux des interactions entre inégalités sociales et environnementales méritent de continuer à être défrichés. La définition et le contenu d'inégalités environnementales ainsi que la prévention et les remèdes, doivent faire l'objet de recherche et d'expérimentations.

Ensuite, il va de soi que la poursuite de la dégradation de l'environnement, qu'il s'agisse de climat, de biodiversité, de pollutions ou de tensions sur les ressources, aura des conséquences sociales majeures, susceptibles de remettre en cause la cohésion sociale et les activités économiques de notre pays, comme de l'ensemble du monde.

Enfin, les conséquences et coûts sanitaires d'une vie dans des conditions environnementales dégradées, en lien souvent étroit avec les inégalités sociales, doivent être anticipés et pris en compte. À cet égard, les conséquences sociales et environnementales épouvantables de la chlordécone aux Antilles illustrent bien cet axe essentiel de la santé environnementale.

Le groupe environnement et nature aurait souhaité que l'avis se concentre davantage sur les interactions entre inégalités sociales et inégalités environnementales. Certains passages apparaissent à la périphérie du sujet, ou concentrés uniquement sur les inégalités sociales ou sur les inégalités environnementales.

La section a été amenée à des discussions générant des incompréhensions qui n'ont pas toujours pu être levées mais que chacun a pu exprimer. Le groupe environnement et nature aurait préféré une focalisation sur un nombre de thèmes restreints mais que ceux-ci fassent l'objet d'un développement et d'un approfondissement.

Il reste que le dialogue amorcé entre nos formations par cet avis-représentant les trois piliers du développement durable- est essentiel et pourra être fructueux. Comme le dit l'avis dans sa conclusion : « *Nous devons à présent contribuer à une organisation collective prônant une nouvelle approche écologique assurant la sauvegarde des systèmes naturels et permettant le respect des droits fondamentaux de tous comme la satisfaction de besoins essentiels* ».